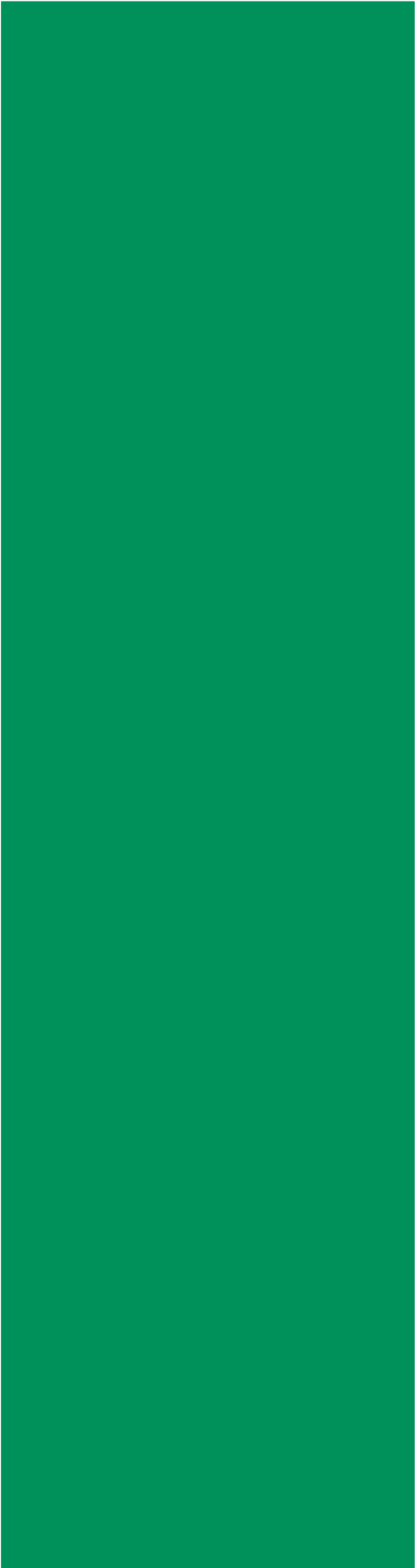




MULTIPAR OBLIG EURO

Rapport annuel au 31 Décembre 2025

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Politique d'investissement	4
Certification	22

Comptes annuels

Bilan actif	27
Bilan passif	29
Compte de résultat	30

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement	32
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices	33
Règles et méthodes comptables	35
Evolution des capitaux propres	39
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice	40
Ventilation de l'actif net par nature de parts	41
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	42
Exposition sur le marché des obligations convertibles	43
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux	44
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle	45
Exposition directe sur le marché des devises	46
Exposition directe aux marchés de crédit	47
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	48
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	49
Créances et dettes : ventilation par nature	50
Frais de gestion, autres frais et charges	51
Engagements reçus et donnés	52
Autres informations	53
Détermination et ventilation des sommes distribuables	54
Inventaire	58
Inventaire des opérations à terme de devises	68

MULTIPAR OBLIG EURO

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	69
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part.....	71
Synthèse de l'inventaire	72

RAPPORT DE GESTION

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

POLITIQUE MONETAIRE

Après avoir baissé son taux directeur de 100pb pour amener le taux objectif des fonds fédéraux dans l'intervalle 4,25 % - 4,50 %, fin 2024, la **Réserve fédérale américaine** (Fed) n'a plus modifié sa politique monétaire jusqu'en septembre 2025. Adoptant dans un premier temps un diagnostic positif sur la santé de l'économie, Jerome Powell a été confronté en juillet à de premières dissensions, deux membres du FOMC (Federal Open Market Committee) votant pour une baisse immédiate de 25pb. Malgré les appels de la Maison Blanche pour des baisses rapides des taux directeurs, le Président de la Fed a estimé en juillet qu'il convenait de patienter. Son analyse a radicalement changé au cours de l'été : le 22 août à Jackson Hole, il a estimé que les risques baissiers sur l'emploi avaient augmenté, ouvrant ainsi la voie à une baisse des taux directeurs. Le 17 septembre **la Fed a abaissé l'objectif des fonds fédéraux de 25pb**. Seul Stephen Miran, fraîchement nommé au FOMC, a voté pour une baisse de 50pb. Malgré cette quasi-unanimité, le comité apparaît très divisé sur le niveau de taux approprié d'ici la fin de l'année. Au 4^e trimestre, la Fed a procédé à deux autres baisses de 25pb, ramenant le taux objectif des fonds fédéraux dans l'intervalle 3,50 % - 3,75 % le 10 décembre. Aucune de ces décisions n'a été prise à l'unanimité, ce qui traduit une division rarement observée à un tel niveau au sein du FOMC. La ligne de partage passe entre les membres qui s'inquiètent de la situation de l'emploi et ceux qui se préoccupent d'une inflation toujours élevée. En outre, à partir du 1^{er} octobre, les débats se sont tenus dans le contexte particulier où le blocage de certaines activités fédérales (*shutdown*), a empêché la publication de nombreuses données économiques. Le *shutdown* a duré six semaines mais les retards se sont prolongés. Les données finalement publiées sur la croissance (au-dessus des attentes) et l'inflation (en ralentissement) ont présenté un diagnostic plutôt favorable mais restent distordues par les conditions particulières de leur recueil. Les rapports sur l'emploi en octobre et novembre ont confirmé le message des indicateurs « alternatifs » d'un curieux équilibre sur le marché du travail : « peu d'embauches – peu de licenciements » mais la perception de la situation de l'emploi par les ménages se dégrade. En déclarant que l'économie ne paraissait pas en surchauffe, et dans la mesure où le risque inflationniste ne semble pas inquiéter la Fed, Jerome Powell a confirmé que le marché du travail devrait rester l'élément central de la politique monétaire alors que le taux directeur est désormais dans « une fourchette proche des estimations du niveau neutre ». Il a ajouté qu'il ne pensait pas qu'une hausse des taux soit « le scénario de base de quoi que ce soit ».

La **Banque centrale européenne** (BCE) a baissé à quatre reprises ses trois taux directeurs de 25pb au 1^{er} semestre, confortée dans l'orientation de sa politique monétaire par le ralentissement régulier de l'inflation (passée de 2,5 % en janvier à 2,0 % en juin). Le ton est toutefois devenu moins accommodant à l'été 2025. Lors de la baisse de juin, la BCE a estimé sa politique monétaire en « bonne position » pour faire face à d'éventuels chocs. Le maintien du **taux de dépôt à 2,00 %** en juillet n'a pas surpris mais l'hypothèse dominante avant la conférence de presse était que l'assouplissement reprendrait en septembre. Il n'en a rien été, Christine Lagarde, suivie par d'autres gouverneurs, a choisi de mettre l'accent sur la résistance de l'économie de la zone euro aux incertitudes commerciales. Si certains gouverneurs restent attentifs au risque de voir l'inflation durablement passer sous la cible, c'est plutôt une approche prudente qui semble dominer au sein du Conseil et qui s'est affirmée en décembre. Les révisions à la hausse de la croissance et de l'inflation par rapport à septembre et le ton général de la conférence de presse ont laissé envisager le maintien des taux directeurs à leurs niveaux actuels, sauf en cas de développements inattendus. Les prévisions font ressortir une inflation sous-jacente à 2,2 % en 2026 (contre 1,9 % selon les prévisions de septembre) et à 1,9 % puis 2,0 % en 2027 et 2028. Ce changement significatif est lié à un ralentissement moins rapide de l'inflation dans les services. Une telle hypothèse éloigne de fait le risque d'un passage durable et marqué de l'inflation sous 2 % qui aurait justifié de poursuivre l'assouplissement monétaire. En décembre, le scénario de la BCE sur l'activité est apparu optimiste avec une croissance du PIB revue à la hausse sur toute la période de projection : 1,4 % en 2025 (+0,2pp par rapport aux prévisions de septembre), 1,2 % en 2026 (+0,2pp), 1,4 % en 2027 (+0,1pp) et 1,4 % en 2028. Christine Lagarde n'a pas minimisé les incertitudes, en particulier celles liées aux tensions géopolitiques, mais a noté la robustesse du marché du travail et souligné que « les dépenses prévues dans les domaines de la défense et des infrastructures, associées à des réformes visant à améliorer la productivité, pourraient stimuler la croissance plus que prévu ». Après une hausse exceptionnelle au 1^{er} trimestre (+0,6 %) lorsque les exportations vers les Etats-Unis ont été anticipées, la croissance du PIB a surpris à la hausse aux 2^e et 3^e trimestres (+0,1 % et +0,3 %) mais la progression de la demande intérieure, en particulier la consommation des ménages est restée modeste. Les résultats des enquêtes d'activité laissent espérer une croissance du PIB de 0,3 % au 4^e trimestre.

TAUX LONGS

Le **rendement du T-note à 10 ans** (4,57 % fin 2024) a atteint 4,80 % le 14 janvier pour ce qui sera le point haut de l'année. Par la suite, des données jugées rassurantes sur l'inflation, de nouvelles déclarations de membres de la Fed, plusieurs indicateurs d'activité en retrait et les nombreuses incertitudes sur la politique économique de l'administration Trump ont entraîné une détente des taux. Comme les autres classes d'actifs, le rendement du T-note à 10 ans s'est montré très sensible aux développements autour de la politique commerciale. Tout au long de la courbe, les rendements ont connu de violentes variations sur des périodes très courtes dans la foulée des annonces de Donald Trump sur les droits de douane réciproques le 2 avril. Un calme relatif a ensuite pu être observé, toujours troublé néanmoins par des considérations sur la soutenabilité de la dette des Etats-Unis (dégradation de la note souveraine américaine par l'agence Moody's le 16 mai de Aaa à Aa1).

MULTIPAR OBLIG EURO

Le rendement du T-note à 10 ans, qui était tombé à 4,00 % début avril, est ainsi remonté vers 4,60 % en mai avant de s'inscrire sur une tendance baissière heurtée sur fond d'ajustement des anticipations de baisse des taux directeurs et des discussions autour de la loi de finances 'One Big Beautiful Bill Act', promulguée le 4 juillet. Toutefois, les adjudications sont restées bien absorbées, éloignant les craintes de voir les investisseurs se détourner du marché des titres du Trésor américain. Le rendement du T-note à 10 ans s'est orienté à la baisse pendant une grande partie du 3e trimestre 2025, essentiellement en raison des déceptions sur les créations d'emploi en juillet et août. Il a terminé à 4,15 % fin septembre puis a évolué sans tendance autour de 4,10 % jusqu'à la fin de l'année dans le contexte du shutdown (gel des activités des services fédéraux non essentiels du 1er octobre au 12 novembre) qui a retardé ou empêché la publication de nombreux indicateurs économiques de premier plan (inflation, taux de chômage, croissance, ...). **Le rendement du T-note à 10 ans a terminé l'année à 4,17 % soit une détérioration de 40pb en douze mois.** La partie longue de la courbe a sous-performé (+6pb pour le taux à 30 ans à 4,84 %), les investisseurs s'inquiétant des menaces sur l'indépendance de la Fed et de la trajectoire des finances publiques. Sous l'effet des trois baisses de 25pb des taux directeurs à partir de septembre, la partie courte a surperformé (-77pb à 3,47 % pour le taux à 2 ans). L'écart entre le taux à 30 ans et le taux à 2 ans est passé de 54pb fin 2024 à 137pb un an après. En 2025, le marché des Treasuries a enregistré une performance totale de 6,2 %.

Le rendement du Bund allemand à 10 ans (2,37 % fin 2024) a commencé par se tendre début 2025 dans le sillage des taux longs américains. Durant le premier semestre 2025, le mouvement le plus significatif a été observé le 5 mars lorsque le futur chancelier allemand a présenté un « bazooka budgétaire » prévoyant des dépenses d'infrastructure et de défense permises par la réforme du « frein à l'endettement ». Parallèlement, les dirigeants européens ont approuvé un plan ciblé sur les investissements de défense. Les anticipations d'une croissance plus solide et d'une offre obligataire plus importante dans les prochaines années expliquent le comportement des obligations gouvernementales et leur sous-performance par rapport au marché américain. Les marchés obligataires de la zone euro n'ont bien sûr pas échappé au début du 2e trimestre à la fébrilité qui a saisi toutes les classes d'actifs. Le taux à 10 ans allemand, qui avait atteint 2,90 % en mars, est brusquement repassé sous 2,50 % en avril (inquiétudes sur la croissance ; fuite vers la sécurité face aux turbulences sur les actions). Il a ensuite évolué sans grande direction entre 2,50 % et 2,80 % avant de s'inscrire, à partir d'octobre, sur une tendance haussière pratiquement ininterrompue qui l'a amené à 2,90 % en décembre. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution. Les indicateurs économiques ont révélé une croissance supérieure aux attentes dans la zone euro et les anticipations d'une poursuite de l'assouplissement monétaire (en pause depuis la baisse du 5 juin) ont peu à peu reflué, la dernière réunion de l'année du Conseil des Gouverneurs en décembre laissant l'impression que le cycle d'assouplissement était achevé. **Le rendement du Bund allemand à 10 ans a terminé 2025 à 2,86 % (+49pb).** Le taux allemand à 2 ans (2,08 % fin 2024) a profité des 4 baisses des taux directeurs de la BCE au 1er semestre. Il est passé sous 1,70 % au printemps 2025 et termine l'année à 2,12 % (+4pb). La performance annuelle totale des obligations gouvernementales allemandes est négative (-1,4 %) alors que la surperformance des marchés italien, espagnol, portugais, et, plus modestement, français a permis aux obligations gouvernementales de la zone euro d'afficher une performance totale positive (+0,6 %). Le marché des OAT françaises a été affecté par des discussions budgétaires laborieuses dans une Assemblée Nationale divisée qui ont conduit à la dégradation de la note souveraine à l'automne. Fin 2025, les taux français et italiens à 10 ans se sont établis à, respectivement, 3,56 % (+37pb en douze mois) et 3,55 % (+3pb).

GESTION DU PORTEFEUILLE

Le fil conducteur tout au long de cette année aura été une surexposition globale du fonds par rapport à son indice de référence. Sur l'année 2025, les taux de marchés ont été très volatils avec plusieurs tendances sur la période.

Nous avons augmenté la sensibilité du fonds en janvier (pour atteindre +52bps contre benchmark) lorsque les taux d'intérêts Européens sont remontés dans le sillage des taux US après de meilleurs chiffres d'emplois sur le marché américain. Nous avons ensuite diminué la duration du fond au début du mois de mars, après la très forte hausse des taux d'intérêts en zone Euro, à la suite de l'annonce, en Allemagne, d'un plan de relance budgétaire pour augmenter les dépenses militaires et de créer un fonds de 500 MM€ pour les infrastructures. Au deuxième trimestre, après les déclarations de Donald Trump sur la hausse des droits de douane, nous avons de nouveau réduit le risque du portefeuille pour arriver à une sensibilité de +23bps contre l'indice à fin avril. Durant le mois de mai et pour accompagner la remontée des taux (10ans allemand passant de 2.45% à 2.70%), nous avons remonté la duration du fonds. En juin, dans un contexte de tensions croissantes au Moyen-Orient, nous avons diminué le risque et baissé la sensibilité du fond pour atteindre une position neutre contre indice. Au troisième trimestre, nous avons profité de la remontée des taux pour rallonger progressivement la sensibilité du fonds. En début de quatrième trimestre, nous avons cependant diminuer drastiquement notre surpondération au taux d'intérêt pour atteindre la neutralité contre benchmark. En effet, le taux 10 ans allemand a chuté de -15bps au cours du mois d'octobre, du fait de l'annonce par Donald Trump de taxes supplémentaires sur les produits chinois et par le repli des marchés boursiers. Nous avons par la suite augmenté la duration du fonds au cours des mois de novembre et décembre, afin de profiter de niveaux attractifs de taux lorsque le taux 10 ans allemand a dépassé les 2.70%, puis les 2.85%. Nous avons conservé notre positionnement long duration jusqu'à la fin de l'année, avec une sensibilité de +36bps contre benchmark.

Sur l'année 2025, le fond affiche une performance brute de 2.95% contre 2.77% pour son indice de référence. La surperformance venant notamment de la surpondération des entreprises privées dans un contexte où les spreads de crédit se sont nettement aplatis au cours de l'année, passant de 102bps à 78bps sur la partie Euro Corporate.

MULTIPAR OBLIG EURO

Changements intervenus sur le fonds

12/09/25 : Mise à jour du prospectus : mise à jour de la composition du portefeuille : remplacer « marchés/pays de la zone euro » par « produits de taux libellés en euro » ; Précision quant au risque de change accessoire dans le listing des risques.

* * *

Performance

Les performances annuelles s'élèvent à :

2.24 % pour la part RE.

2.24 % pour la part Classique

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC

* * *

Effet de levier

Montant total du levier au 31/12/2025	
	montant total du levier
méthode brute	112,38%
méthode de l'engagement	106,60%
Concernant la méthode de l'engagement, le montant total du levier affiche la moyenne trimestrielle de l'engagement calculé quotidiennement	
Concernant la méthode brute, le montant total du levier est calculé le 1er jour suivant la fin de mois	

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

* * *

MULTIPAR OBLIG EURO

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

* * *

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0128838390	FRENCH BTF 0% 25-16/04/2025	Achat	6 453 637,06
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	5 797 218,30
FI4000306758	FINNISH GOVT 1.125% 18-15/04/2034	Achat	5 495 688,46
DE0001030716	BUNDESOBL-120 0% 20-10/10/2025	Achat	5 465 460,00
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	5 418 766,13

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	6 202 807,26
FR0128838390	FRENCH BTF 0% 25-16/04/2025	Vente	4 900 000,00
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	4 422 695,55
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	4 009 466,14
DE000BU3Z047	DEUTSCHLAND REP 2.5% 25-15/02/2035	Vente	3 917 966,17

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

MULTIPAR OBLIG EURO

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MULTIPAR OBLIG EURO

Identifiant d'entité juridique : 9695004AYGHU1LOBQK03

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ Oui

☒ ☐ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 54.8% d'investissements durables

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Sauf indication contraire, toutes les données réelles du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne trimestrielle pondérée sur base de l'actif sous gestion.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire et en investissant dans des émetteurs justifiant de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Sociétés émettrices

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner :

1



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

Des sociétés émettrices appliquant de bonnes pratiques ESG dans leur secteur d'activité. La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

D'une sélection dite « negative screening » appliquant des critères d'exclusion à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

Émetteurs souverains

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner les émetteurs souverains en fonction de leur performance au sein des piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. La performance ESG de chaque pays est évaluée à l'aide d'une méthodologie ESG souveraine propriétaire axée sur l'évaluation des efforts fournis par les gouvernements pour produire et préserver des actifs, des biens et des services ayant des valeurs ESG élevées, en fonction de leur niveau de développement économique. Dans ce contexte, les pays sont évalués par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- L'Environnement : atténuation du changement climatique, biodiversité, efficacité énergétique, ressources terrestres, pollution
- La société : conditions de vie, inégalités économiques, éducation, emploi, infrastructures de santé, capital humain
- La gouvernance : droits des entreprises, corruption, vie démocratique, stabilité politique, sécurité.

La stratégie de développement durable de BNP Paribas Asset Management met l'accent sur la lutte contre le changement climatique. Compte tenu de l'importance des émetteurs souverains dans la lutte contre le changement climatique, la méthodologie ESG interne aux États inclut donc une composante de notation supplémentaire qui reflète la contribution du pays à la réalisation des objectifs de neutralité fixés par l'Accord de Paris. Cette composante de notation supplémentaire reflète l'engagement des pays à atteindre des objectifs futurs et tient compte de leurs politiques actuelles et de leur exposition prospective au risque climatique physique. Elle associe la méthodologie d'alignement des températures qui permet de déterminer les contributions des pays au changement climatique à l'évaluation de la législation et des politiques mises en place pour faire face au changement climatique.

La société de gestion applique également le cadre des pays sensibles du Groupe BNP Paribas, qui comprend des mesures restrictives sur certains pays et/ou activités considérés comme particulièrement exposés aux risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribué sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ? »

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC : 100%
- Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG : 99,8%

MULTIPAR OBLIG EURO

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence : 65.3 vs 60.1 (50% Bloomberg Euro Aggregate 5-7 Years (EUR) RI + 50% Bloomberg Euro Aggregate 3-5 Years (EUR) RI)
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : 54.8%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	2024***	2025***	Commentaire
Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG	100%	100%	100%	99.8%	Conforme à l'engagement du produit financier
La note ESG moyenne pondérée du portefeuille par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence	60.0 vs 58.9	61.6 vs 59.5	64.1 vs 60.0	65.3 vs 60.1	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	28.9%	37.6%	46.4%	54.8%	Conforme à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable

** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.

*** Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle, sur base de l'actif sous gestion.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social :

1. une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie ;
2. une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU) ;
3. une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5 °C ;
4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés ;

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation

3



L'investisseur durable d'un monde qui change

d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire

d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B9B5-7E934948BE63>

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSI. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique,

protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains :

15. Intensité de GES
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

MULTIPAR OBLIG EURO

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. [SFDR Sustainability-related disclosures - BNP Paribas](#)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 31.12.2025

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
ITALY (REPUBLIC OF) EURIBOR6M+1.05 PCT 15-APR-2032	État	2,96%	Italie
FINLAND (REPUBLIC OF) 1.13 PCT 15-APR-2034	État	2,59%	Finlande
BNPP MOIS ISR I C	Fonds	2,51%	France
GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) 0.00 PCT 15-AUG-2030	État	2,40%	Allemagne
ITALY (REPUBLIC OF) EURIBOR6M+0.75 PCT 15-OCT-2030	État	1,94%	Italie
ITALY (REPUBLIC OF) EURIBOR6M+1.15 PCT 15-OCT-2031	État	1,73%	Italie
KFW 0.01 PCT 05-MAY-2027	État	1,62%	Allemagne
GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) 2.50 PCT 15-FEB-2035	État	1,51%	Allemagne
ITALY (REPUBLIC OF) 3.25 PCT 15-JUL-2032	État	1,51%	Italie
SPAIN (KINGDOM OF) 2.70 PCT 31-JAN-2030	État	1,32%	Espagne
FRANCE (REPUBLIC OF) 0.00 PCT 25-MAY-2032	État	1,21%	France
CREDIT AGRICOLE ITALIA SPA 3.50 PCT 15-JAN-2030	Finance	1,11%	Italie
FINLAND (REPUBLIC OF) 0.13 PCT 15-SEP-2031	État	1,06%	Finlande
BELGIUM KINGDOM OF (GOVERNMENT) 2.70 PCT 22-OCT-2029	État	1,05%	Belgique
PORTUGAL (REPUBLIC OF) 1.95 PCT 15-JUN-2029	État	1,04%	Portugal

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculées au 31/12/2025.
Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.

* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.

** Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs ?

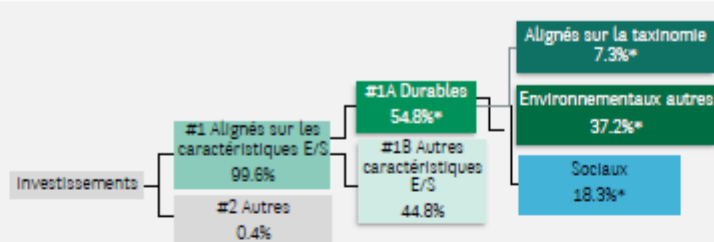
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : 99.6%

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de 54.8%

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question : " Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?".

MULTIPAR OBLIG EURO



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs (Niveau 2)	% d'actifs
National	46.2%
Bancaire	25.5%
Services publics	6.0%
Produits de consommation discrétionnaire	3.8%
Services industriels	3.7%
Autres	2.5%
Matériaux de base	2.1%
Immobilier	1.9%
Produits de consommation courante	1.5%
Produits industriels	1.4%
Supranationals	1.4%
Médias	1.2%
Télécommunications	1.2%
Assurance	0,6%
Regional & Local	0,5%
Services de consommation discrétionnaire	0.2%
Tech Hardware & Semi-conducteurs	0.2%
Liquidités	0.1%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculées au 31/12/2025. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CC858DD>

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxinomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxinomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?



Oui :



Gaz fossile



Energie nucléaire



Non :

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



MULTIPAR OBLIG EURO

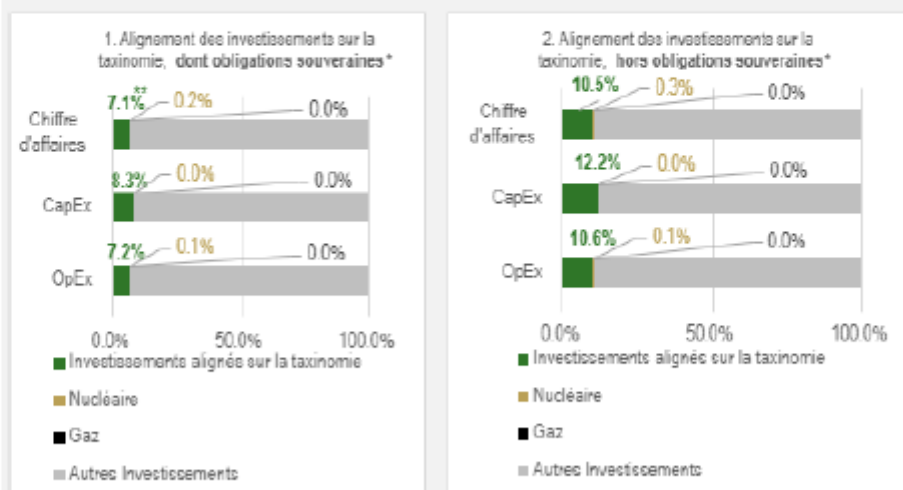
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

** Alignement taxinomie réelle

- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxinomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	Chiffre d'affaires	Capex	Opex
2022*	0.2%	/	/
2023**	1.9%	/	/
2024***	5.6%	7.6%	7.8%
2025***	7.1%	8.3%	7.2%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable

** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle

*** Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle, sur base de l'actif sous gestion.

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxinomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée en 2022 et 2023 compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion à ces dates-là.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxinomie est de 37,2%.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxinomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxinomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent 18,3% du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ou
- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie
- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC de BNP Paribas Asset Management en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement

De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la société de gestion: Sustainability

documents - BNPP AM Corporate English (<https://www.bnpparibas-am.com/sustainability-documents/>)

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement
- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 90% des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire).
- Le produit financier doit investir au moins 20% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR, comme indiqué dans la rubrique sur l'allocation d'actifs ci-dessous. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? » et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion.

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : [Sustainability - France Investisseur professionnel - BNPP AM](#)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*
Non applicable

MULTIPAR OBLIG EURO

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2025, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM Europe ²	1 299	175 351	56 965

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM Europe :	203	48 545
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	167	34 562

¹ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 990k EUR et 357k EUR.
- 252 collaborateurs de la succursale belge, dont 9 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 26 250k EUR et 4 433k EUR.
- 26 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 208k EUR et 2 288k EUR.
- 51 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 670k EUR et 1 877k EUR.
- 61 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 11 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 10 590k EUR et 2 888k EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

MULTIPAR OBLIG EURO

Autres informations :

➤ Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :

	Nombre de fonds (31.12.2025)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2025
OPCVM	187	101
Fonds d'Investissement Alternatifs	304	63

- En 2025, 44,62k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2025.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2024, a été réalisé entre Avril et Mai 2025. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *

MULTIPAR OBLIG EURO

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

MULTIPAR OBLIG EURO
FONDS D'EPARGNE SALARIALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
1, boulevard Haussmann
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale MULTIPAR OBLIG EURO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

MULTIPAR OBLIG EURO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

MULTIPAR OBLIG EURO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

MULTIPAR OBLIG EURO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Laure Cabessa

2026.06.05 16:30:12 +0200

MULTIPAR OBLIG EURO

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	107,213,149.45	87,798,249.36
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	107,213,149.45	87,798,249.36
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	98,503,359.49	123,611,054.08
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	98,503,359.49	123,611,054.08
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	5,304,727.67	1,727,652.99
OPCVM	5,304,727.67	1,727,652.99
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	211,021,236.61	213,136,956.43
Créances et comptes d'ajustement actifs	266,428.23	223,485.66
Comptes financiers	6,965.31	7,881.17

MULTIPAR OBLIG EURO

Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II ^(*)	273,393.54	231,366.83
TOTAL ACTIF I+II	211,294,630.15	213,368,323.26

^(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

MULTIPAR OBLIG EURO

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	-	-
Capital	206,522,502.91	206,553,845.97
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	4,621,123.53	6,563,063.59
Capitaux propres I :	211,143,626.44	213,116,909.56
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	211,143,626.44	213,116,909.56
Passifs éligibles :	-	-
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-	-
Autres passifs :	-	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	151,003.71	251,413.70
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	151,003.71	251,413.70
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	211,294,630.15	213,368,323.26

MULTIPAR OBLIG EURO

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	-	-
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	2,310,238.64	4,133,318.09
Produits sur titres de créances	2,493,611.21	2,501,327.16
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	3,176.94	12,926.05
Sous-total Produits sur opérations financières	4,807,026.79	6,647,571.30
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-215.83	-456.39
Sous-total charges sur opérations financières	-215.83	-456.39
Total Revenus financiers nets (A)	4,806,810.96	6,647,114.91
Autres produits :	-	-
Frais pris en charge par l'entreprise	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	-	-
Frais de gestion de la société de gestion	-1,479,122.79	-1,499,638.69
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-1,479,122.79	-1,499,638.69

MULTIPAR OBLIG EURO

Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	3,327,688.17	5,147,476.22
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-77,179.52	-46,811.54
Sous-total Revenus nets I = C + D	3,250,508.65	5,100,664.68
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-	-
Plus et moins-values réalisées	1,640,018.96	2,129,483.59
Frais de transactions externes et frais de cession	-863.22	-418.10
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	1,639,155.74	2,129,065.49
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-30,387.18	-13,816.43
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	1,608,768.56	2,115,249.06
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-208,938.98	-771,796.11
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-208,938.98	-771,796.11
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-29,214.70	118,945.96
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-238,153.68	-652,850.15
Acomptes :	-	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	4,621,123.53	6,563,063.59

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

Le FCPE est géré activement et a pour objectif d'obtenir, sur une durée de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence composite suivant : 50% BLOOMBERG EURO AGG MATURITE 3/5 (EUR) RI + 50% BLOOMBERG S EURO AGG MATURITE 5/7 EUR) RI.

Les indices sont exprimés en euros coupons nets réinvestis.

La composition du FCPE peut s'écarter de la répartition de l'indicateur de référence.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	27.0614	23.8681	25.3211	26.1145	26.6988
Actif net (en k EUR)	266.31	299.18	402.22	508.84	624.60
Nombre de titres					
Parts C	9,841.0855	12,534.5228	15,884.6028	19,485.0878	23,394.1108

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-	-0.58	-1.70	0.25	0.20
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	0.24	0.09	0.12	0.61	0.41

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MULTIPAR OBLIG EURO

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	26.9650	23.7832	25.2311	26.0217	26.6040
Actif net (en k EUR)	270,532.10	222,109.94	224,804.31	212,608.07	210,519.03
Nombre de titres					
Parts C	10,032,692.6891	9,338,906.4654	8,909,793.7322	8,170,398.0964	7,913,055.5981

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-0.04	-0.58	-1.69	0.25	0.20
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	0.06	0.07	0.10	0.62	0.40

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Le prospectus de l'OPC décrit les souscripteurs concernés.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

MULTIPAR OBLIG EURO

Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing à compter du 06/01/2025 :

La société de gestion a choisi de mettre en place un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing.

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing consiste à faire supporter, en cas de souscriptions ou de rachats de parts significatifs, aux porteurs du FCPE à l'origine de ces souscriptions et ou rachats les coûts de réaménagement du portefeuille du FCPE (frais liés à l'achat ou à la vente de titres générés par les mouvements de passif du FCPE).

La valeur liquidative du FCPE est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net) pour protéger les porteurs présents dans le FCPE de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Le swing pricing vise à réduire pour les porteurs détenant des parts du FCPE les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux nouvelles entrées (souscriptions) ou aux nouvelles sorties (rachats) dans le FCPE.

La société de gestion calcule une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats sur l'ensemble des catégories de parts du FCPE, centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative, dépasse un seuil prédéterminé par la société de gestion (seuil de déclenchement) en fonction des conditions de marché. La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse, dans le cas de souscriptions nettes, ou à la baisse, dans le cas de rachats nets, à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (facteur d'ajustement) fixé par la société de gestion.

La société de gestion a adopté une politique d'application du mécanisme de swing pricing qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application du seuil de déclenchement et du facteur d'ajustement (politique de swing pricing). Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont revus périodiquement par la société de gestion.

MULTIPAR OBLIG EURO

Frais de fonctionnement et de gestion

	Frais facturés au FIA	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1 et 2	Frais de gestion financière	Actif net, déduction faite des parts et/ou actions d'OPC	Part « Classique », Part « RE » : 0,30% l'an (TTC) maximum, incluant les honoraires du commissaire aux comptes.	FCPE
			Ils sont perçus mensuellement.	
	Frais de gestion administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Frais de gestion administrative : 0,40 % l'an (TTC) maximum	FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net des OPCVM/FIA sous-jacents	Néant	-
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	FCPE
5	Commissions de surperformance	Actif net	Néant	-

Frais de recherche

Néant.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la part Classique.
Capitalisation pour la part RE.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part Classique.
Capitalisation pour la part RE.

Changements affectant le fonds

12/09/25 : Mise à jour du prospectus : mise à jour de la composition du portefeuille : remplacer « marchés/pays de la zone euro » par « produits de taux libellés en euro » ; Précision quant au risque de change accessoire dans le listing des risques.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Exposition directe aux marchés de crédit

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans le tableau.

Les règles de notation retenues par la Société de gestion sont les suivantes :

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme. Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation. Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme de l'émetteur la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note d'agences de notations n'est disponible, l'élément sera considéré comme « Non noté » même s'il s'agit d'une notation interne.

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisée en fonction des standards de marchés définissant les notions «Investissement Grade» et «Non Investment Grade».

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du moins bon rating indépendants disponible à la date du reporting.

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	213,116,909.56	225,206,528.21
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	30,094,964.79	27,163,560.64
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-36,826,152.84	-45,757,924.89
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3,327,688.17	5,147,476.22
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1,639,155.74	2,129,065.49
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-208,938.98	-771,796.11
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	211,143,626.44	213,116,909.56

¹ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

² Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2025
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	7,142.0688
Nombre de titres rachetés	3,233.0458
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	1,137,660.7367
Nombre de titres rachetés	1,395,003.2350
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

MULTIPAR OBLIG EURO

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0014000PW6	RE	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	624,595.98	23,394.1108	26.6988
FR0014000NA3	Classique	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	210,519,030.46	7,913,055.5981	26.6040

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	-					

MULTIPAR OBLIG EURO

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

MULTIPAR OBLIG EURO

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	107,213.15	91,239.96	15,973.19	-	-
Titres de créances	98,503.36	80,397.61	18,105.75	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6.97	-	-	-	6.97
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		24,277.44	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		195,915.01	34,078.94	-	6.97

MULTIPAR OBLIG EURO

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	1,790.52	-	5,775.94	30,990.54	68,656.15
Titres de créances	1,628.90	4,130.29	22,228.32	26,913.96	43,601.88
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6.97	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	24,277.44	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	3,426.39	4,130.29	28,004.27	82,181.94	112,258.03

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	USD
Actif	
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	6.22
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	6.22

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	106,705.06	-	508.08
Titres de créances	98,503.36	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	205,208.42	-	508.08

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

MULTIPAR OBLIG EURO

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
TOTAL						-

L'OPC n'est pas concerné car il ne détient pas plus de 10% de son actif net en parts d'autres OPC.

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2025
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	
Déposit EUR	220,689.60
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Autres débiteurs divers	45,738.63
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	266,428.23
Ventilation par nature des dettes	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Frais et charges non encore payés	
Autres créditeurs divers	18,884.33
Provision pour risque des liquidités de marché	
Honoraires CLC à la charge du Fonds	
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	55,831.45
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	76,287.93
Frais de gestion de la garantie	
Frais d'assurance décès	
Frais de conseil	
Commissions d'entrées rétrocedées	
Versements en cours de répartition	
TOTAL DES DETTES	151,003.71

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	2,254.10	0.40
Frais de gestion financière	1,651.39	0.29
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	851,479.24	0.40
Frais de gestion financière	623,738.06	0.29
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	-

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2025
Garanties reçues dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 31/12/2025
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	3,546,051.31
OPC	5,304,727.67
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	9,615.56	12,005.44
Sommes distribuables au titre du revenu net	9,615.56	12,005.44
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	9,615.56	12,005.44
Total	9,615.56	12,005.44
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

MULTIPAR OBLIG EURO

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	4,758.94	4,984.04
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	4,758.94	4,984.04
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	4,758.94	4,984.04
Total	4,758.94	4,984.04
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

MULTIPAR OBLIG EURO

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	3,240,893.09	5,088,659.24
Sommes distribuables au titre du revenu net	3,240,893.09	5,088,659.24
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	3,240,893.09	5,088,659.24
Total	3,240,893.09	5,088,659.24
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

MULTIPAR OBLIG EURO

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,604,009.62	2,110,265.02
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	1,604,009.62	2,110,265.02
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1,604,009.62	2,110,265.02
Total	1,604,009.62	2,110,265.02
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

MULTIPAR OBLIG EURO

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées				107,213,149.45	50.78
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				107,213,149.45	50.78
ACQUIRENTE UNI 2.8% 19-20/02/2026 Distribution Energie	558,000.00	100.03	EUR	571,594.70	0.27
BANCO BPM SPA 2.625% 25-06/09/2029 Banques et assurances	395,000.00	99.66	EUR	396,968.41	0.19
BARRY CALLE SVCS 3.75% 25-19/02/2028 Biens de consommation	400,000.00	101.60	EUR	419,354.75	0.20
BELGIAN 320 4.25% 10-28/03/2041 Obligations d'etat, provinces	1,700,000.00	104.79	EUR	1,836,538.91	0.87
BELGIAN 0.4% 20-22/06/2040 Obligations d'etat, provinces	1,480,000.00	62.40	EUR	926,640.68	0.44
BELGIAN 2.7% 24-22/10/2029 Obligations d'etat, provinces	2,200,000.00	100.59	EUR	2,224,310.22	1.05
BELGIAN 2.85% 24-22/10/2034 Obligations d'etat, provinces	2,000,000.00	96.94	EUR	1,949,725.37	0.92
BUNDESUBL-120 1.3% 22-15/10/2027 Obligations d'etat, provinces	750,000.00	98.67	EUR	742,067.50	0.35
CIE DE ST GOBAIN 2.375% 20-04/10/2027 Construction et matériaux de construction	500,000.00	99.83	EUR	502,021.64	0.24
COOPERATIEVE RAB 1.25% 16-23/03/2026 Banques et assurances	1,210,000.00	99.77	EUR	1,218,927.38	0.58
CRED AGRICOLE SA 24-23/01/2031 FRN Banques et assurances	600,000.00	101.98	EUR	632,970.36	0.30
CREDIT AGRICOLE 3.5% 23-15/01/2030 Banques et assurances	2,200,000.00	102.80	EUR	2,335,511.81	1.11
DEUTSCHLAND REP 0% 20-15/08/2030 Obligations d'etat, provinces	5,640,000.00	89.70	EUR	5,058,978.93	2.40
DEUTSCHLAND REP 2.5% 25-15/02/2035 Obligations d'etat, provinces	3,180,000.00	97.58	EUR	3,180,245.46	1.51
DEUTSCHLAND REP 2.6% 24-15/05/2041 Obligations d'etat, provinces	800,000.00	92.33	EUR	751,749.79	0.36
ENEL FIN INTL NV 0.375% 21-28/05/2029 Distribution Energie	1,442,000.00	92.78	EUR	1,343,233.42	0.64
ENERGIE BADEN-W 25-28/07/2055 FRN Distribution Energie	100,000.00	100.02	EUR	101,946.54	0.05
EUROPEAN INVT BK 2.875% 25-18/06/2035 Obligations institutions supranationales	394,000.00	98.41	EUR	393,810.71	0.19
EUROPEAN UNION 2.875% 24-05/10/2029 Obligations d'etat, provinces	1,500,000.00	101.37	EUR	1,530,799.47	0.73
FINNISH GOVT 0.125% 21-15/09/2031 Obligations d'etat, provinces	2,600,000.00	86.37	EUR	2,246,536.34	1.06

MULTIPAR OBLIG EURO

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
FINNISH GOVT 1.125% 18-15/04/2034 Obligations d'etat, provinces	6,290,000.00	86.13	EUR	5,468,036.94	2.59
FINNISH GOVT 2.875% 23-15/04/2029 Obligations d'etat, provinces	2,100,000.00	101.50	EUR	2,174,609.77	1.03
FRANCE O.A.T. 0% 22-25/05/2032 Obligations d'etat, provinces	3,100,000.00	82.47	EUR	2,556,647.59	1.21
FRANCE O.A.T. 1.75% 17-25/06/2039 Obligations d'etat, provinces	2,570,000.00	78.02	EUR	2,028,393.96	0.96
FRANCE O.A.T. 2.7% 25-25/02/2031 Obligations d'etat, provinces	2,100,000.00	99.25	EUR	2,132,211.49	1.01
INTESA SANPAOLO 3.625% 23-30/06/2028 Banques et assurances	1,825,000.00	102.80	EUR	1,909,390.51	0.90
ITALY BTPS 3.25% 22-01/03/2038 Obligations d'etat, provinces	1,800,000.00	95.59	EUR	1,740,101.20	0.82
ITALY BTPS 3.25% 25-15/07/2032 Obligations d'etat, provinces	3,100,000.00	101.03	EUR	3,178,266.29	1.51
ITALY BTPS 3.5% 24-15/02/2031 Obligations d'etat, provinces	1,000,000.00	103.12	EUR	1,044,296.77	0.49
ITALY BTPS 3.85% 24-01/02/2035 Obligations d'etat, provinces	700,000.00	103.52	EUR	735,769.44	0.35
ITALY CCTS EU 22-15/10/2030 FRN Obligations d'etat, provinces	4,000,000.00	101.91	EUR	4,100,727.00	1.94
ITALY CCTS EU 23-15/10/2031 FRN Obligations d'etat, provinces	3,500,000.00	103.90	EUR	3,660,914.15	1.73
ITALY CCTS EU 24-15/04/2032 FRN Obligations d'etat, provinces	6,000,000.00	103.46	EUR	6,248,075.40	2.96
JCDECAUX SA 2.625% 20-24/04/2028 Publicité - Communication	1,200,000.00	99.35	EUR	1,213,911.28	0.57
JCDECAUX SE 5% 23-11/01/2029 Publicité - Communication	1,200,000.00	105.11	EUR	1,319,496.59	0.62
JUNTA DE ANDALUC 3.3% 25-30/04/2035 Obligations villes et communes	634,000.00	99.17	EUR	645,468.00	0.31
KFW 0.625% 17-22/02/2027 Banques et assurances	1,000,000.00	98.39	EUR	989,196.56	0.47
KRAFT HEINZ FOOD 3.25% 25-15/03/2033 Biens de consommation	406,000.00	97.26	EUR	405,401.54	0.19
LEGRAND SA 3.625 % 23-29/05/2029 Electrique - Electronique	300,000.00	102.45	EUR	313,781.32	0.15
LINDE PLC 3.2% 24-14/02/2031 Produits Chimique	1,100,000.00	100.55	EUR	1,136,911.91	0.54
MEDIOBANCA SPA 3% 24-04/09/2031 Banques et assurances	1,980,000.00	99.77	EUR	1,994,600.09	0.94

MULTIPAR OBLIG EURO

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
MUNICH RE 25-26/05/2046 FRN Assurances	400,000.00	99.85	EUR	404,834.07	0.19
NORDIC INVST BNK 2.875% 25-19/03/2032 Obligations institutions supranationales	255,000.00	99.78	EUR	260,209.82	0.12
PORTUGUESE OTS 0.3% 21-17/10/2031 Obligations d'etat, provinces	2,200,000.00	87.51	EUR	1,926,526.95	0.91
PORTUGUESE OTS 1.95% 19-15/06/2029 Obligations d'etat, provinces	2,200,000.00	98.95	EUR	2,200,375.38	1.04
PORTUGUESE OTS 3% 25-15/06/2035 Obligations d'etat, provinces	2,000,000.00	98.82	EUR	2,009,075.93	0.95
PORTUGUESE OTS 3.5% 23-18/06/2038 Obligations d'etat, provinces	1,850,000.00	100.57	EUR	1,895,383.25	0.90
REP OF AUSTRIA 0.5% 19-20/02/2029 Obligations d'etat, provinces	2,300,000.00	94.45	EUR	2,182,151.08	1.03
REP OF AUSTRIA 2.95% 25-20/02/2035 Obligations d'etat, provinces	1,300,000.00	98.80	EUR	1,319,094.08	0.62
SLOVAKIA GOVT 3.75% 23-23/02/2035 Obligations d'etat, provinces	1,660,000.00	101.61	EUR	1,739,741.23	0.82
SMURFIT KAPPA 3.489% 25-24/11/2031 Industrie d'emballage et papier	166,000.00	99.96	EUR	166,528.57	0.08
SOCIETE GENERALE 25-15/07/2031 FRN Banques et assurances	800,000.00	101.23	EUR	823,719.66	0.39
SOCIETE NATIONAL 3.625% 25-03/04/2035 Transports et matériel de transport	200,000.00	99.79	EUR	204,978.31	0.10
SOLVAY SA 4.25% 24-03/10/2031 Produits Chimique	500,000.00	102.03	EUR	515,351.70	0.24
SPANISH GOVT 0.1% 21-30/04/2031 Obligations d'etat, provinces	1,060,000.00	87.24	EUR	925,462.33	0.44
SPANISH GOVT 1.25% 20-31/10/2030 Obligations d'etat, provinces	2,200,000.00	93.76	EUR	2,067,373.99	0.98
SPANISH GOVT 2.35% 17-30/07/2033 Obligations d'etat, provinces	2,200,000.00	95.55	EUR	2,124,017.25	1.01
SPANISH GOVT 2.55% 22-31/10/2032 Obligations d'etat, provinces	800,000.00	97.74	EUR	785,326.98	0.37
SPANISH GOVT 2.7% 24-31/01/2030 Obligations d'etat, provinces	2,700,000.00	100.56	EUR	2,781,829.41	1.32
SPANISH GOVT 3.15% 23-30/04/2033 Obligations d'etat, provinces	1,500,000.00	101.01	EUR	1,546,931.20	0.73
SPANISH GOVT 3.45% 22-30/07/2043 Obligations d'etat, provinces	2,200,000.00	95.17	EUR	2,125,653.56	1.01
SPANISH GOVT 3.55% 23-31/10/2033 Obligations d'etat, provinces	2,100,000.00	103.33	EUR	2,182,462.54	1.03

MULTIPAR OBLIG EURO

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
SPANISH GOVT 3.9% 23-30/07/2039 Obligations d'etat, provinces	2,100,000.00	103.00	EUR	2,197,508.47	1.04
UNICREDIT SPA 1.8% 20-20/01/2030 Banques et assurances	590,000.00	95.26	EUR	572,094.39	0.27
WOLTERS KLUWER N 3% 25-25/09/2030 Services divers	387,000.00	99.54	EUR	388,294.57	0.18
XUNTA DE GALICIA 2.87% 25-30/04/2032 Obligations villes et communes	503,000.00	99.46	EUR	508,084.54	0.24
Titres de créances				98,503,359.49	46.65
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				98,503,359.49	46.65
ABN AMRO BANK NV 2.75% 25-04/06/2029 Banques et assurances	1,400,000.00	99.94	EUR	1,421,301.34	0.67
ACCOR 3.5% 25-04/03/2033 Hôtellerie - Loisir	500,000.00	97.66	EUR	502,801.53	0.24
ACEA SPA 3.875% 23-24/01/2031 Distribution Energie	805,000.00	103.15	EUR	859,460.49	0.41
ADIF ALTA VELOCI 3.125% 25-31/10/2032 Services divers	300,000.00	99.28	EUR	299,406.08	0.14
AIB GROUP PLC 23-23/07/2029 FRN Banques et assurances	633,000.00	104.19	EUR	672,438.36	0.32
AIR LIQUIDE FIN 2.625% 25-05/11/2029 Produits Chimique	200,000.00	99.27	EUR	199,353.70	0.09
AKZO NOBEL NV 4% 23-24/05/2033 Produits Chimique	910,000.00	101.52	EUR	945,890.13	0.45
AMPRION GMBH 2.75% 25-30/09/2029 Distribution Energie	400,000.00	99.13	EUR	399,281.00	0.19
AP MOLLER 3.5% 25-17/09/2034 Transports et matériel de transport	266,000.00	98.37	EUR	264,343.26	0.13
AROWNTOWN SA 3.25% 25-02/01/2031 Immobilier et logement	500,000.00	96.87	EUR	488,369.76	0.23
ASN BANK NV 3.375% 25-27/10/2032 Banques et assurances	700,000.00	98.12	EUR	691,033.18	0.33
AUTOSTRADA TORIN 3.375% 25-16/02/2032 Services divers	960,000.00	97.71	EUR	944,778.42	0.45
BANCO SABADELL 23-07/06/2029 FRN Banques et assurances	1,100,000.00	105.05	EUR	1,186,763.45	0.56
BANCO SABADELL 24-13/09/2030 FRN Banques et assurances	400,000.00	103.83	EUR	420,396.59	0.20
BANCO SABADELL 24-27/05/2031 FRN Banques et assurances	1,100,000.00	100.69	EUR	1,130,635.79	0.54
BANCO SANTANDER 1.625% 20-22/10/2030 Banques et assurances	700,000.00	92.62	EUR	650,505.29	0.31

MULTIPAR OBLIG EURO

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
BANCO SANTANDER 4.875% 23-18/10/2031 Banques et assurances	800,000.00	107.53	EUR	868,123.74	0.41
BANQ FED CRD MUT 0.1% 20-08/10/2027 Banques et assurances	800,000.00	95.75	EUR	766,163.24	0.36
BANQ FED CRD MUT 2.375% 16-24/03/2026 Banques et assurances	1,600,000.00	99.97	EUR	1,628,904.74	0.77
BANQ FED CRD MUT 3.125% 25-11/03/2031 Banques et assurances	500,000.00	98.86	EUR	495,144.88	0.23
BANQ FED CRD MUT 3.375% 25-10/06/2032 Banques et assurances	500,000.00	99.26	EUR	501,469.12	0.24
BANQ FED CRD MUT 3.5% 24-15/05/2031 Banques et assurances	900,000.00	100.59	EUR	925,115.15	0.44
BELFIUS BANK SA 24-11/06/2035 FRN Banques et assurances	700,000.00	104.79	EUR	752,485.86	0.36
BELFIUS BANK SA 2.875% 24-12/02/2031 Banques et assurances	400,000.00	100.11	EUR	410,580.25	0.19
BELFIUS BANK SA 3.25% 25-09/09/2032 Banques et assurances	800,000.00	99.01	EUR	800,113.07	0.38
BNP PARIBAS 21-19/01/2030 FRN Banques et assurances	1,500,000.00	92.62	EUR	1,396,434.88	0.66
BNP PARIBAS 21-31/08/2033 FRN Banques et assurances	1,000,000.00	93.82	EUR	941,139.38	0.45
BNP PARIBAS 25-06/05/2030 FRN Banques et assurances	700,000.00	99.54	EUR	710,007.88	0.34
BNP PARIBAS 25-17/09/2033 FRN Banques et assurances	500,000.00	98.69	EUR	498,469.17	0.24
BPCE 23-25/01/2035 FRN Banques et assurances	900,000.00	104.95	EUR	987,546.11	0.47
BPCE 25-01/10/2033 FRN Banques et assurances	300,000.00	98.94	EUR	299,532.07	0.14
BUREAU VERITAS 3.375% 25-01/10/2033 Services divers	400,000.00	98.78	EUR	398,476.49	0.19
CAISSE FR DE FIN 0.5% 19-19/02/2027 Obligations d'etat, provinces	600,000.00	98.05	EUR	590,885.56	0.28
CAIXABANK 25-14/05/2038 FRN Banques et assurances	300,000.00	99.01	EUR	298,529.67	0.14
CAIXABANK 3.375% 25-26/06/2035 Banques et assurances	600,000.00	97.98	EUR	598,303.99	0.28
CARLSBERG BREW 3% 25-28/08/2029 Biens de consommation	377,000.00	100.25	EUR	381,805.24	0.18
CARMILA SA 3.875% 24-25/01/2032 Immobilier et logement	800,000.00	100.03	EUR	829,140.98	0.39

MULTIPAR OBLIG EURO

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
CNH INDUSTRIAL N 3.875% 25-03/09/2035 Machines et Véhicules	460,000.00	97.87	EUR	456,020.48	0.22
CNP ASSURANCES 2.75% 19-05/02/2029 Assurances	400,000.00	98.81	EUR	405,163.97	0.19
COOPERATIEVE RAB 24-16/07/2028 FRN Banques et assurances	1,000,000.00	100.12	EUR	1,006,671.74	0.48
CRD MUTUEL ARKEA 3.128% 25-05/12/2030 Banques et assurances	500,000.00	99.44	EUR	498,305.80	0.24
CRD MUTUEL ARKEA 3.309% 24-25/10/2034 Banques et assurances	800,000.00	97.51	EUR	784,914.06	0.37
CRD MUTUEL ARKEA 3.875% 23-22/05/2028 Banques et assurances	1,000,000.00	102.68	EUR	1,050,486.57	0.50
CRED AGRICOLE SA 25-03/07/2031 FRN Banques et assurances	600,000.00	99.20	EUR	596,641.55	0.28
CRED AGRICOLE SA 25-18/03/2035 FRN Banques et assurances	200,000.00	101.56	EUR	209,627.72	0.10
CRED AGRICOLE SA 0.125% 20-09/12/2027 Banques et assurances	2,300,000.00	95.37	EUR	2,193,760.78	1.04
CRED AGRICOLE SA 3.125% 25-26/02/2032 Banques et assurances	900,000.00	98.84	EUR	913,251.10	0.43
CREDIT AGRICOLE 1% 19-25/03/2027 Banques et assurances	500,000.00	98.41	EUR	495,884.52	0.23
DANONE 25-08/09/2174 FRN Biens de consommation	200,000.00	100.04	EUR	202,557.26	0.10
DANONE 3.438% 25-07/04/2033 Biens de consommation	400,000.00	100.24	EUR	411,063.79	0.19
DANONE 3.706% 23-13/11/2029 Biens de consommation	1,300,000.00	102.89	EUR	1,343,961.24	0.64
DANSKE BANK A/S 24-19/11/2036 FRN Banques et assurances	510,000.00	100.01	EUR	512,270.27	0.24
EDP SERVICIOS 3.125% 25-03/12/2031 Distribution Energie	502,000.00	98.76	EUR	496,969.79	0.24
ELIA TRANS BE 3.5% 25-08/10/2035 Distribution Energie	200,000.00	98.18	EUR	197,969.89	0.09
ENEL FIN INTL NV 2.625% 25-24/02/2028 Distribution Energie	1,100,000.00	100.12	EUR	1,125,811.07	0.53
ERSTE GROUP 25-26/11/2035 FRN Banques et assurances	300,000.00	99.21	EUR	298,671.37	0.14
EUROBANK 25-07/07/2028 FRN Banques et assurances	284,000.00	100.03	EUR	288,052.63	0.14
EUROGRID GMBH 3.075% 24-18/10/2027 Distribution Energie	500,000.00	100.74	EUR	506,833.01	0.24

MULTIPAR OBLIG EURO

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
EUROPEAN UNION 1.375% 14-04/10/2029 Obligations d'etat, provinces	800,000.00	95.84	EUR	769,391.79	0.36
FERROVIE DEL 0.375% 21-25/03/2028 Transports et matériel de transport	1,920,000.00	95.22	EUR	1,833,802.49	0.87
FERROVIE DEL 3.375% 25-24/06/2032 Transports et matériel de transport	720,000.00	99.71	EUR	730,548.36	0.35
FLUVIUS 3.5% 25-12/03/2035 Distribution Energie	300,000.00	97.55	EUR	301,114.38	0.14
FRENCH BTF 0% 25-09/09/2026 Obligations d'etat, provinces	1,000,000.00	98.55	EUR	985,522.55	0.47
GECINA 2% 17-30/06/2032 Immobilier et logement	1,000,000.00	91.57	EUR	925,820.40	0.44
GERMAN T-BILL 0% 25-19/08/2026 Obligations d'etat, provinces	1,000,000.00	98.76	EUR	987,566.40	0.47
HEIDELBERG MATR 3% 25-10/07/2030 Construction et matériaux de construction	670,000.00	99.74	EUR	680,563.36	0.32
HEIMSTADEN BOSTA 3.75% 25-10/03/2031 Immobilier et logement	442,000.00	99.19	EUR	443,505.60	0.21
IBERDROLA FIN SA 25-05/11/2174 FRN Distribution Energie	200,000.00	99.51	EUR	200,172.50	0.09
IBERDROLA FIN SA 3.625% 24-18/07/2034 Distribution Energie	800,000.00	100.80	EUR	819,588.92	0.39
INFINEON TECH 2.875% 25-13/02/2030 Electrique - Electronique	400,000.00	99.09	EUR	406,471.37	0.19
ING GROEP NV 25-10/11/2030 FRN Banques et assurances	400,000.00	99.09	EUR	397,973.10	0.19
INSTIT CRDT OFCL 2.45% 25-30/04/2030 Obligations d'etat, provinces	333,000.00	99.41	EUR	332,315.86	0.16
INTESA SANPAOLO 4.875% 23-19/05/2030 Banques et assurances	1,367,000.00	107.19	EUR	1,506,507.50	0.71
KBC GROUP NV 23-25/04/2033 FRN Banques et assurances	1,300,000.00	103.77	EUR	1,392,449.32	0.66
KBC GROUP NV 25-26/08/2036 FRN Banques et assurances	200,000.00	99.15	EUR	200,813.59	0.10
KBC GROUP NV 4.375% 23-06/12/2031 Banques et assurances	1,700,000.00	105.63	EUR	1,800,750.80	0.85
KERING 3.125% 25-27/11/2029 Textiles et habillement	900,000.00	100.33	EUR	919,766.36	0.44
KERING 3.25% 23-27/02/2029 Textiles et habillement	1,500,000.00	101.03	EUR	1,556,488.45	0.74
KFW 0% 19-30/09/2026 Banques et assurances	2,190,000.00	98.50	EUR	2,157,203.66	1.02

MULTIPAR OBLIG EURO

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
KFW 0.01% 19-05/05/2027 Banques et assurances	3,510,000.00	97.29	EUR	3,414,997.08	1.62
KFW 0.75% 19-15/01/2029 Banques et assurances	2,200,000.00	95.23	EUR	2,110,841.77	1.00
KFW 2.875% 23-07/06/2033 Banques et assurances	2,000,000.00	99.74	EUR	2,027,506.53	0.96
LA BANQUE POSTAL 22-05/03/2034 FRN Banques et assurances	800,000.00	105.69	EUR	881,771.02	0.42
LA BANQUE POSTAL 25-02/12/2032 FRN Banques et assurances	500,000.00	99.03	EUR	496,528.40	0.24
LA BANQUE POSTAL 4% 23-03/05/2028 Banques et assurances	2,000,000.00	102.58	EUR	2,104,601.10	1.00
LA POSTE SA 1.45% 18-30/11/2028 Transports et matériel de transport	1,600,000.00	96.59	EUR	1,547,414.51	0.73
MERLIN PROPRIÉTÉ 3.5% 25-04/09/2033 Immobilier et logement	500,000.00	97.80	EUR	494,650.78	0.23
MONDI FINANCE PL 3.75% 25-18/05/2033 Bois et Produits de base	357,000.00	99.24	EUR	364,839.36	0.17
NATL BK GREECE 25-21/07/2029 FRN Banques et assurances	312,000.00	99.52	EUR	314,334.52	0.15
POSTE ITALIANE 3% 25-03/12/2030 Transports et matériel de transport	1,160,000.00	99.43	EUR	1,156,025.11	0.55
RCI BANQUE 4.875% 23-02/10/2029 Machines et Véhicules	1,015,000.00	105.48	EUR	1,082,812.01	0.51
RCI BANQUE 4.875% 23-14/06/2028 Machines et Véhicules	880,000.00	104.12	EUR	939,722.47	0.45
RTE RESEAU DE TR 2.625% 25-08/07/2029 Distribution Energie	400,000.00	99.12	EUR	401,552.08	0.19
RTE RESEAU DE TR 3.5% 23-07/12/2031 Distribution Energie	600,000.00	101.14	EUR	608,244.66	0.29
SCHNEIDER ELEC 2.625% 25-02/09/2029 Electrique - Electronique	800,000.00	99.56	EUR	803,399.39	0.38
SIEMENS FINAN 2.625% 25-27/05/2029 Valeurs industrielles diverses	400,000.00	100.13	EUR	406,778.57	0.19
SNAM 0% 20-07/12/2028 Distribution Energie	1,766,000.00	92.35	EUR	1,630,853.79	0.77
SNAM 3.875% 24-19/02/2034 Distribution Energie	400,000.00	101.04	EUR	417,540.11	0.20
SNAM 4% 23-27/11/2029 Distribution Energie	964,000.00	103.59	EUR	1,002,161.83	0.47
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 25-01/03/2032 FRN Banques et assurances	500,000.00	99.38	EUR	498,342.44	0.24

MULTIPAR OBLIG EURO

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
SOCIETE GENERALE 25-02/09/2033 FRN Banques et assurances	500,000.00	99.40	EUR	502,998.92	0.24
STEDIN HOLDING 3.375% 25-12/02/2037 Distribution Energie	127,000.00	96.60	EUR	126,458.88	0.06
STELLANTIS NV 3.5% 24-19/09/2030 Machines et Véhicules	891,000.00	99.57	EUR	895,997.22	0.42
STELLANTIS NV 4.25% 23-16/06/2031 Machines et Véhicules	900,000.00	101.70	EUR	936,089.64	0.44
STELLANTIS NV 4.375% 23-14/03/2030 Machines et Véhicules	891,000.00	103.34	EUR	951,906.36	0.45
SWEDBANK AB 3.25% 25-13/10/2032 Banques et assurances	528,000.00	98.75	EUR	525,089.18	0.25
SWEDBANK AB 3.25% 25-24/09/2029 Banques et assurances	532,000.00	100.77	EUR	540,741.99	0.26
TELEFONICA EMIS 3.698% 24-24/01/2032 Télécommunication	1,400,000.00	101.49	EUR	1,469,253.91	0.70
TELEFONICA EMIS 4.183% 23-21/11/2033 Télécommunication	1,000,000.00	102.50	EUR	1,029,583.94	0.49
TERNA RETE 3% 25-22/07/2031 Distribution Energie	870,000.00	98.82	EUR	871,310.45	0.41
TERNA RETE 3.125% 25-17/02/2032 Distribution Energie	752,000.00	99.33	EUR	767,386.85	0.36
TOYOTA MOTOR FIN 3.125% 25-21/04/2028 Machines et Véhicules	623,000.00	100.97	EUR	642,577.78	0.30
UNEDIC 3.375% 25-25/11/2033 Obligations d'etat, provinces	500,000.00	100.16	EUR	502,487.95	0.24
UNICREDIT SPA 4% 24-05/03/2034 Banques et assurances	1,807,000.00	102.22	EUR	1,906,662.06	0.90
UNICREDIT 1.375% 22-07/06/2027 Banques et assurances	2,100,000.00	98.73	EUR	2,089,806.31	0.99
VOLKSBANK NV 24-27/11/2035 FRN Banques et assurances	800,000.00	101.05	EUR	811,493.46	0.38
VOLVO TREAS AB 3.125% 24-26/08/2029 Machines et Véhicules	975,000.00	100.68	EUR	992,214.09	0.47
VONOVIA SE 4.25% 24-10/04/2034 Immobilier et logement	700,000.00	102.35	EUR	738,027.76	0.35
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				5,304,727.67	2.51
OPCVM				5,304,727.67	2.51
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	211.774	25,049.00	EUR	5,304,727.67	2.51
Instruments financiers à terme				-	-
Futures				-94,140.00	-0.04
EURO-BOBL FUTURE 06/03/2026	209.00	116.16	EUR	-94,140.00	-0.04

MULTIPAR OBLIG EURO

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Appels de marge				94,140.00	0.04
Créances				266,428.23	0.13
Dettes				-151,003.71	-0.07
Autres comptes financiers				6,965.31	-
TOTAL ACTIF NET			EUR	211,143,626.44	100.00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

MULTIPAR OBLIG EURO

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

MULTIPAR OBLIG EURO

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
EURO-BOBL FUTURE 06/03/2026	209.00	-	-94,140.00	24,277,440.00
Sous total		-	-94,140.00	24,277,440.00
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-94,140.00	24,277,440.00

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

MULTIPAR OBLIG EURO

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

MULTIPAR OBLIG EURO

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	211,021,236.61
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-94,140.00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	367,533.54
Autres passifs (-)	151,003.71
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	211,143,626.44